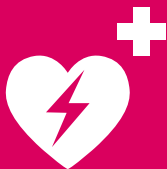




L'Université en toute sécurité



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

VOUS TROUVEREZ TOUT SUR:

Urgences 4-7

- Accident - malaise
- Feu
- Incident chimique, biologique ou radioactif - inondation - fuite de gaz
- Anomalie - incident - presqu'accident
- Evacuation
- Effraction - vandalisme - agression
- Constat de vol - personnes indésirables
- Objets et colis suspects

Prévention - sûreté 8-9

- Vols
- Objets trouvés

Bâtiments 10-11

- Accès aux bâtiments
- Uni sans fumée
- Accessibilité pour les personnes handicapées

Déchets 12-13

Santé au travail 14-15

- Agir quand on se sent menacé-e

SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE À L'UNIVERSITÉ

Le rectorat, conscient de ses responsabilités quant à la sécurité et la santé au travail, confie au service STEPS (Santé au Travail, Environnement, Prévention et Sécurité) la mission d'assurer un milieu de vie de qualité à l'ensemble de la communauté universitaire.

En outre, l'UNIGE met en place les mesures de sûreté nécessaires dans une perspective de préservation de ses biens au sens large et de ceux qui lui sont confiés.

Soucieuse de contribuer au respect de l'environnement, notre institution encourage la récupération des déchets valorisables et met en oeuvre une élimination adéquate des déchets de laboratoire.

Le présent fascicule a pour but de rassembler les principales informations relatives à la sécurité, dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre universitaire. L'équipe STEPS, dont les coordonnées se trouvent au dos de cette brochure, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Sécurité interne

Numéro interne 1222 ou +41 22 379 12 22 (réponse 24h/24)

– URGENCES –

ACCIDENT - MALAISE

- Diriger la personne vers la loge du bâtiment ou se rendre directement à l'infirmerie, le cas échéant

Pour les cas graves ou en cas de doute sur l'état de la personne concernée:

- **Appeler le service de secours médical: N° 144**
Informez celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
Aller accueillir les secours à l'adresse indiquée.
- **Informez la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**

FEU

- **Appeler le service d'incendie: N° 118**
Informez celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
Aller accueillir les secours à l'adresse indiquée.
- **Informez la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**



INCIDENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOACTIF - INONDATION - FUITE DE GAZ

En cas d'intoxication ou d'accident grave avec des produits chimiques, ou encore en cas de doute:

- **Appeler le service d'intoxication: N° 145**

Avec personnes blessées ou en danger imminent:

- **Appeler le service d'incendie: N° 118**
Informez celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
Aller accueillir les secours à l'adresse indiquée.
- **Informez la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**

Sans blessé, ni danger imminent:

- **Appeler la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**

ANOMALIE - INCIDENT - PRESQU'ACCIDENT

- **Anomalie:** situation à risque, sans dégât matériel;
- **Incident:** dégâts matériels uniquement;
- **Presqu'accident:** risque imminent de blessure avec ou sans dégât matériel.

Remplir le formulaire de déclaration en ligne sur www.unige.ch/steps/declaration



ÉVACUATION

Au déclenchement de l'alarme sonore d'évacuation:

- Stopper immédiatement ses activités.
- S'assurer que ses voisin-es ont bien entendu/compris le message et offrir son aide à qui en aurait besoin.
- Pour les responsables de lieux d'étude (salles de cours, salles informatiques, auditorios, laboratoires) et le personnel des bibliothèques: s'assurer que les occupant-es ont bien entendu le message et qu'ils évacuent selon les consignes.
- Fermer portes et fenêtres. Autant que possible, fermer bureaux et laboratoires à clé.
- Rejoindre la sortie la plus proche.
- En cas d'obstruction des issues normales (fumée, décombres, foule) **utiliser les sorties de secours.**
- Ne pas utiliser les ascenseurs.
- Ne pas revenir en arrière sans y avoir été invité-e.
- Se rendre sur la place de rassemblement indiquée sur les panneaux «consignes d'évacuation» affichés dans les couloirs.
- Se tenir éloigné-e de la façade du bâtiment.
- Ne pas quitter la place de rassemblement avant d'avoir reçu des informations complémentaires.



EFFRACTION - VANDALISME - AGRESSION

Situation présentant un **danger imminent** pour des personnes ou des biens:

- **Appeler la police: N° 117**
Informer celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
Aller accueillir les secours à l'adresse indiquée.
- **Informé la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**

CONSTAT DE VOL - PERSONNES INDÉSIRABLES

Situation sans danger imminent, constat de vol, d'effraction, de vandalisme ou sentiment d'insécurité dû à la présence dans les bâtiments de personnes étrangères aux activités universitaires:

- **Appeler la sécurité interne:**
N° 1222 (+41 22 379 12 22) ou composer le **333 (téléphone interne)
Pour le CMU composer le **555 (téléphone interne)

Pour les cas mentionnés ci-dessus:
Remplir le formulaire de déclaration
en ligne sur www.unige.ch/steps/declaration



Vous y trouverez également
des informations et de l'aide
concernant le **dépôt de plainte.**



OBJETS ET COLIS SUSPECTS

- Ne pas toucher l'objet, ne pas l'ouvrir
- Eloigner les personnes présentes
- **Informé la sécurité interne: N° 1222 (+41 22 379 12 22)**

– PRÉVENTION - SÛRETÉ –

VOLS

Ne pas laisser ses affaires (téléphones et ordinateurs portables, portefeuilles, effets personnels, etc.) sans surveillance, en particulier dans les bibliothèques, auditorios, cafétérias et laboratoires; fermer son bureau même pour de brèves absences.



Déclarer tout vol en remplissant le formulaire de déclaration en ligne sur

www.unige.ch/steps/declaration



Vous y trouverez également des informations et de l'aide concernant le **dépôt de plainte**.



A noter que pour votre sécurité, certains bâtiments universitaires sont équipés de systèmes de surveillance vidéo.



OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans les bâtiments universitaires doivent être rapportés le plus rapidement possible dans l'une des loges des huissier-ère-s.

En cas de perte d'un objet:

- S'adresser à la loge du bâtiment dans lequel l'objet a été perdu.
- Remplir le formulaire «Déclaration de perte d'un objet» pour les objets de valeur.
memento.unige.ch/doc/0132
- Avertir le fournisseur de service dans le cas de perte de carte de crédit, téléphone, etc.
- Si l'objet n'est pas retrouvé rapidement, s'adresser au Service cantonal des objets trouvés: Tél. +41 22 427 90 00



BÂTIMENTS

CARTE DE LÉGITIMATION ET ACCÈS AUX BÂTIMENTS

L'accès aux bâtiments universitaires est libre pendant les heures d'ouverture. Les horaires détaillés pour l'année académique sont disponibles sur www.unige.ch/steps/surete/surete/horaire-batiments

Votre carte multiservices (carte d'étudiant-e et/ou de collaborateur-trice) peut vous être demandée lors d'un contrôle de sécurité, par exemple dans certains locaux à l'accès limité ou hors des heures d'ouverture. Elle ne sera acceptée que si la date de validité qu'elle comporte n'est pas échue. Le cas échéant, vous devez veiller à valider votre carte dans une borne pour en prolonger la validité.



Votre carte de collaborateur-trice peut être programmée, suivant les procédures mises en place par les différentes facultés, pour vous permettre de pénétrer dans les bâtiments universitaires hors des heures officielles d'ouverture.



Si vous êtes détenteur-trice d'un tel droit d'accès, vous avez la responsabilité des personnes que vous faites entrer dans les bâtiments ou qui vous accompagnent.

Ne faire entrer sous aucun prétexte une personne inconnue qui demanderait l'ouverture d'un accès. De plus, en cas de vol, vous êtes tenu-e de signaler la perte de votre carte.

Plus d'informations sur www.cartes.unige.ch



UNI SANS FUMÉE

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de l'Université de Genève, y compris sur les coursives extérieurs et les espaces semi-clos, valable pour les cigarettes électroniques également.

Si vous souhaitez arrêter de fumer, l'Antenne santé est à votre disposition: sante@unige.ch

ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Vous trouverez des informations détaillées sur le site «Handicaps et besoins spécifiques» du Pôle Santé Social:

www.unige.ch/dife/sante-social/etudiants-besoins-specifiques



DÉCHETS

L'Université organise la récupération des déchets et en assure une élimination respectueuse de l'environnement.

Déchets spéciaux

Se référer aux consignes pour l'élimination des déchets spéciaux affichées dans les bâtiments des Facultés des sciences et de médecine.

Contacts:

dechets-speciaux@unige.ch



Déchets valorisables

L'université met à disposition des utilisateurs des points de collecte afin de trier et recycler au mieux les déchets valorisables.

Selon les infrastructures des différents bâtiments, les déchets suivants sont récupérés:

- Papier et carton
- Aluminium
- Plastiques: Sagex (polystyrène expansé)
- PET (polyéthylène téréphtalate)
- PP (polypropylène): supports et boîtes de pointes de pipettes
- PE (polyéthylène) souple
- Capsules de café (ex: Nespresso)
- Toners et cartouches d'imprimante, CD
- Piles
- Téléphones portables et chargeurs
- Tubes fluorescents
- Matériel informatique, électrique et électronique
- Encombrants

Détails sur le site:

www.unige.ch/batiment/campus-durable/recyclage/gestion-des-dechets/dechets-valorisables

Contact:

dechets-valorisables@unige.ch

Tél. +41 22 379 77 77



SANTÉ AU TRAVAIL

La protection de la santé dans l'entreprise est dans l'intérêt commun de l'employeur et des employé-es. Néanmoins, c'est principalement l'employeur qui, avec ses cadres supérieurs, a la responsabilité d'appliquer un concept de prévention, notamment en faisant appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité (MSST).

ANALYSES DE RISQUES, CONSEIL

Dans cette perspective, une analyse de risques est systématiquement effectuée, au sein des facultés présentant des risques particuliers, pour chaque nouveau groupe de recherche. De plus, des audits périodiques sont conduits par les ingénieur-es de sécurité, à titre de contrôle des mesures de prévention mises en place et afin de mettre à jour les données. Les ingénieur-es de sécurité peuvent également être consultés pour toute question concernant la sécurité et la santé au travail. Ils doivent être informés lors de tout accident.

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance sur la protection de la maternité, il est nécessaire que le poste de travail occupé par une femme enceinte soit évalué et les risques éventuels pour cette dernière ou son enfant analysés.

Plus d'informations sur: www.unige.ch/egalite/parents

Là où une infirmerie est disponible, il est possible de l'utiliser comme lieu de repos par les femmes enceintes ou comme espace d'allaitement par les mamans. S'adresser à loge du bâtiment concerné.



PLANS D'URGENCE, ÉQUIPIER-ES DE SÉCURITÉ

Une organisation appropriée en cas d'urgence, ainsi que la constitution d'équipes formées pour l'évacuation de bâtiments, la lutte contre le feu et l'intervention des premiers secours efficaces, permettent de réduire fortement les conséquences d'un accident ou d'un sinistre.

Étant membre de la communauté universitaire, vous pouvez participer à la sécurité, à la protection des biens et des personnes de votre site de travail. Pour plus d'informations sur notre offre de formations:

www.unige.ch/steps/surete/formation



CONTACTS UTILES

Pour les collaborateurs-trice-s

Service de santé du personnel de l'Etat (SPE):
Rue de l'Aubépine 6
1205 Genève
Tél. +41 22 388 11 22

Pour les étudiant-es

Service Santé et Psychologie
Tél: +41 22 379 13 33

AGIR QUAND ON SE SENT MENACÉ-E

QU'EST-CE QU'UNE MENACE?

Parole, écrit, geste ou comportement menaçants, visant une personne en particulier et inspirant un sentiment d'insécurité, même sans danger imminent.

AGIR

Ecrire à respect@unige.ch en décrivant brièvement la situation.

MENACE PRÉCISE ET IMMINENTE

Attaque à main armée, prise d'otage, séquestration, menace de suicide imminent, etc.

ALARMER

Se protéger, alerter les personnes autour de soi, avertir immédiatement la sécurité interne au **N° 1222 (+41 22 379 12 22)** puis appeler la police au **117**.

Pour en savoir plus:

www.unige.ch/steps/sante/respect



STEPS

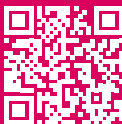
Santé au travail, environnement, prévention et sécurité

Une équipe à votre service

Sécurité interne

Numéro interne **1222** ou +41 22 379 12 22 (réponse 24h/24)

Retrouvez tous les contacts sur:
<https://www.unige.ch/steps/equipe>



Agent de sécurité - composer
le **333 (téléphone interne)
- pour le CMU composer
le **555 (téléphone interne)

Secrétariat STEPS

Véronique HUMBERT-DROZ & Philippe RAY - +41 22 379 12 34

Ingénieur-es de sécurité

Sciences

Raphaël MAION - +41 22 379 31 63 & Denis PERRIN - +41 22 379 61 08

Médecine

Audrey MACIEJEWSKI - +41 22 379 10 58 & Thérèse JOMOTTE - +41 22 379 10 56
Eric NICOLIER - +41 22 379 50 66

Autres facultés, administration

Anna-Sofia FERRO-LUZZI - +41 22 379 77 51
Gregory CHAMAYOU - +41 22 379 12 48

Déchets spéciaux

Gaël LAGRIFFOUL & Kevin REICHENBACH - +41 22 379 62 97

Formation

Raphaël MAION - +41 22 379 31 63

Gardiennage

Vincenzo BÉRARDICELLI - +41 22 379 72 15



Bienvenue sur le site de STEPS
www.unige.ch/steps